

2. COMMUNICATION SUR L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022

Conformément à l'article R 423-17 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Directeur général communique aux membres du Conseil d'Administration une information sur l'exécution budgétaire de l'exercice en cours.

Voir tableaux ci-joint.

Il est demandé au Conseil d'administration de prendre acte de cette information.

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 17 octobre 2022

Le Président,

Pascal BUIS



REÇU EN PREFECTURE

le 26/10/2022

Application agréée E-legalite.com

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES
- MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 17 octobre 2022 à 14h30

Délibérations de : 1 à 4
Présents : 15
Pouvoir : 1
Votants : 16

Etaient présents :

Mesdames Geneviève AMEN, Catherine FARRENQ, Baya ALGAY, Marie-Claude FAURE, Viviane DUPUY, Flavie ROUANET, Claudine HAUSER, Yolande ALBERT,

Messieurs Pascal BUGIS, Christophe SENTOLL, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Serge SERIEYS, Bernard AUDOURENC, Christian NOCAUDIE

Etait excusé et avait donné pouvoir :

Monsieur Roger ISABET à Madame Yolande ALBERT

Etaient excusés

Madame Jeanine CAYSSEL
Madame Alexia CAILLOUX
Monsieur Vincent COLOM
Monsieur Stéphane AYMARD

Etaient absents

Monsieur Laurent MONS
Monsieur Siegfried FRANZ
Madame Jeanine BARENS

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Madame Marie-Laure COSTE, Secrétariat de direction

REÇU EN PREFECTURE

le 26/10/2022

Application agréée E-legalite.com